Pour tout ce qui regarde le filage et la fa-brication de la laine, les Mahony ont eu le même succès. Partout où leurs fils entrent en concurrence avec les fils anglais. Ils obtien-nent des prix supérieurs de 8 à 10 0 0. L'établissement ne fait que l'article de meilleure qualité.

La laine est prise à Cork et y retourne sous

forme de drap bon pour la vente.

Le degraissage de la matière brute comme des draps apprétés est opéré de telle façon que les résidus sont conservés dans de larges cuves et traités chimiquement. La graisse et l'huile sont converties en savon à l'établissement même.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par Fil SPÉCIAL) Seance du jeudi 10 jain 1886 Présidence de M. FLOQUET, président.

L'EXPULSION DES PRINCES

La séance est ouverte à 2 heures Discours de M. de Mun

Discours de M. de Man

Le silence se fait à la vue de M. de Mun, qui est
inserti le premier pour prendre la parole.

— Je ne viens pas, dit-il, combattre tel ou tel projet; je suis étranger à ces subtilités.

Il y a un fait précis que le projet de la commission
a le mérite d'établir clairement: l'exil demandé sans
phrases. C'est une meaure qui se comprend. (Applaudissements à gauche).

C'est la pure tradition jacobine. (Exclamations à
gauche).

gauche).
Cette situation est violente, mais je l'accepte. Quant à la proscription mitigée, facultative, c'est l'hypocrisie dans la violence.

crisie dans la violence.

Dans toutes les mesures proposées il n'y en qu'une au fond, et c'est la proscription. Jamais chambre ne s'est trouvée en face d'une mesure au grave. C'est un arrêt que vons allez rendre et non une loi

que vous allez faire. Lorsque M. le président a chargé M. le ministre de la justice de présenter cette loi, on s'est demandé comment il la motiverait.

i la motiverait. Dis avant, il invitait la majorité à se reposer Quelle circonstance a pu détruire la conflance qu'il

Etait-ce donc une simple soirée qui tourmentait endant, un bon patriote ne devait-il pas se rejouir de voir une Française épouser l'héritier

Jouir de voir une Française epouser inertacir de Portugal.

Personne n'osera croire, comme quelques-uns le disent, que l'on poursuit au quai d'Orsay l'isolement systématique de la France.

D'ailleurs, le langage de notre ministre plénipotentiaire ne pouvait laisser aupposer qu'on voyait avec déplaisir le mariage portugals.

L'orateur rappelle ensuitece qui s'est passé au sein di la commission, où l'on a vu M. le ministre de la justice etoù on ne l'a pas entendu.

Quant au président du conseil, il a entretenu les commissaires d'une soirée à l'hôtel Galliera, des comités électoraux, des syndicats agricoles. Mais ces associations sont très légales, très indépendantes.

antes. Voilà cependant les seules révélations qui aient été

faites pour justifier les mesures de proscription que l'on propose. Où faut-il donc en chercher les raisons ? M. Clèmenceau avait acousé le cabinet de couvrir les princes. En présence de la campagne de certains

journaux, on a eu peur.

Le minisère a cédé.

Il vient nous demander la proscription. C'est ce qu'Armand Carrel appelat le gouveraement par abandon. (Applaudissements à droite.)

Nous avons assisté depuis quinze jours à ce marchandage honteux de la proscription.

On a livré un à un, deux à deux, les princes d'Orléans. (Applaudissements à droite. M. de Mun dans son discours, s'élève à la plus haute éloquence et produit une impression profonde.

Tour à tour indigné, sareastique, il indique les intigues de ceux qui voulent plus tard renverser le ministère, lui lats-aut laire cette honteuse besogne de la proscription.

la proscription.
Ainsi, continue M. de Mun, il suffit d'être prince Ainst, continue M. de Mun, it suit à dère prince pour que les lois soient suspendues, que la liberté des citoyens soit foulée aux pieds! (Violentes interruptions à l'extrême gauche.)
Oui, vous ne vous souvenez de l'hérédité que pour en faire un titre à la proscription.
Vous oubliez que les ancêtres de ces princes ont

Vous oublice que les ancerres de ces princes ont att la France.
Ces quarante générations, vous les comptez pour rien. Que peut vous faire cela t (Violentes Interruptions à gauche.)
Il vous a paru tout simple de traiter cette famille qui s'identifie avec la France comme une famille de parias. (Interruption à l'extrême-gauche.)
M. Floquet invite les interrupteurs à se taire.
M. de Mun. — Vous voudriez leur faire une situation pire n'une fitten present de la comme de la co

Vous parlez du droit commun des princes, vous dites que la monarchie en ent fait autant.

Yous croyez nous embarrasser?

Est-ce que l'histoire de la République, depuis la terreur jusqu'à la Commune, n'est pas une lon suite de désordres ? (Applaudissements à droite).

On n'a jamais vu un pouvoir en pleine possession lui-même, après quinze ans de durée, assez aveugle, assez imprudent pour donner un pareil témol-gange de faiblesse. On n'a jamais vu saisir des citoyens sur un terri-toire qu'ils habitent depuis quinze aus et les en

A l'appui de son assertion l'orateur cite l'opinion

de M. de Freycinet.

Il sera curieux de voir le président du conseil met-tre d'accord ses projets avec ses paroles.

M. de Mun espère que d'autres que lui viendront, démontrer le danger d'être proscripteurs. Les pros-cripteurs sont toujours proscrits à leur tour.

cripteurs sont toujours proscrits a leur tour. Si l'orateur parle, c'est au nom de l'intérêt supé-rieur du pays. La France est fatiguée des révolutions. Après tant

La rauce est tauguee des révolutions. Après tant de déceptions, elle aspire au repos et à la paix. Cétait une noble passion pour les hommes politi-ques que de ne pas gouverner avec des haines et des assions. assions. C'était un rêve. Ce que vous avez fait, c'est un gou-

vernement de parti. Vous avez peuplé tous les em-plois, réformé l'enseignement à votre gré, violé les droits des consciences, dressé les fonctionnaires à faire sentirpartout votre despotisme, et rollà que le pays vous abandonne. Vous arrivez à cet état d'inquiétude où l'on foule

Vous arrivez a cet etat d'inquiétude où l'on foule aux pieds les lois, où l'on proscrit.

On trouve que les princes sont génants; on ne demande pas encore leur mort, mais on demande leur expulsion : c'est un genre de mort. En fructidor déjà on avait inauguré le droit commun de la proscription; aujourd'nai aussi on croît n'avoir besoin ni de faits ni de formes pour condamner des princes. C'est une première catégorie de suspects. (Très bien à droîte.)

droite.)

Apres les princes tout le monde sera menacé, parce qu'une fois la brêche ouverte, tout y passe : on pourra frapper au même titre leurs amis, leurs partisars, tous ceux même qui ne seront pas leurs enlemis. Le parti dominant pourra toujours chasser ses adversaires, comme dangereux.

Et déjà M. Basly est venu après M. le garde des secaux, comme son châtiment, pour déposer une proposition qui aura certainement une suite. Le conseil municipal de Paris s'est déjà prononcé pour la spoliation en même temps que peur la proseription.

Le gouvernement cédera aussis bien sur cette question-là que sur les autres; à force de suivre ceux à quí on n'ose pas résister, on finit par les conduire.

qui on n'ose pas résister, on finit par les conduire.

Deux portes sont ouvertes devant la Chambre : celle

de la justice et celle de la proscription. Elle peut choisir. Mais quand une assemblée a passé la porte choisir. Mais quand the assentate a passe a porte de la proscription, elle ne retourne jamais en arrière. (Triples salves d'applaudissements à droite.) M. de Mun, de retour à son banc, est félicité par

tous ses collègues.

La gauche elle-même parait sous le coup d'une très vive impression.

Discours de M. Susini

M. Susini dit qu'il faut renoncer à la politique d'intrigues et de coulisses et inaugurer une politique sincèrement démocratique et nationale. Il faut aborder de front les grandes questions sociales et les discussions fécondes.

sincerement democratique et nationale. Il fait aborder de front les grandes questions sociales et les discussions fécondes.

Le rôle des républicains est de se placer sur ce terrain supérieur, a lis veulent, comme c'est leur devoir, conduire la France à de nouvelles destinées et réparer les ruines des gouvernements monarchiques. Ces partis monarchiques n'ont cependant pas abdiqué, ils sont fortement organisés et attendent le moment de remettre la main sur la France. Ces partis, on ne les convertira jamais; jamais ces classes d'aristocrates et de privilégies ne se soumettront au niveau démocratique; ils ont l'argent, ils ont les journaux, ils ont un état-major, ils ont des partisans dans toutes les places, dans toutes les fonctions, duns l'armée, dans la marine; ils ont enfin des princes.

La République use ses forces dans sa lutte contre ces partis, et c'est cette lutte qui la détourne des travaux féconds, des réformes utiles. Il est temps de mettre fin à cette situation; tous les gouvernements ont le droit de se défendre. Le gouvernement républicain, démocratique et libéral, véritable émanation du pays, a ce droit plus que tous les autres.

La souveraineté du peuple est fondée, elle s'exerce par le gouvernement républicain. Peut-il être permis de conspierer contre cette souveraineté, de tenter de la renverser? Notre histoire nous montre ce que des doctrines prétendues libérales pouvent coûter à la liberté.

liberté. On dit que les princes ne conspirent pas, c'est jouer sur les mots. Les princes n'ont abdiqué aucune pré-tention et leurs partisans les considérent comme de véritables souverains, leur langage le laisse assez

véritables souverains, four tangage le laisse assex voir.

La France est-elle monarchique, est-elle républicaine? Il faut cependant qu'on le sache, il faut que le peuple voie clair dans son gouvernement et qu'on fasse cesser cette situation anormale d'une sorte de monarchie plus ou moins occulte, fenctionnant à cité d'une République apparente.

C'est un devoir absolu pour un gouvernement d'épurer tous les services publics, on ne gouverne pas avec sos ennemis. Il y a trop de misère d'un cété, trop de puissance de l'autre; on comprend que ces malleureux privés de tout préfèrent l'anarchie an gouvernement d'une fedealité bourgeoise et éléricale. Pour que le peuple français devienne libre et égal, il faut travailler sans relâche à améliorer le sort des classes sociales et démocratiques. sociales et démocratiques.

Discours de M.Bugué de la Fauconnerie

Miscours de Mibugué de la Fauconnerie
M. Dugué de la Fauconnerie dit que les paysans demandent sculement la tranquillité, aussi ils
ne peuvent pas désirer l'expulsion des princes, parce
que, lorsque les passions sont surexcitées, les affaires ne marchent pas, et parce que, lorsqu'un gourenment a peur, il ne peut pas protéger les intérêts. (Applaudissements à droite).

Le gouvernement sait bien que les princes ne conspirent pas et qu'ils ne menacent pas l'ordre public;
mais il céde aux injonctions de ses adversaires qu'
veulent le renverser pour se mettre à sa place (Applaudissements à droite).

La politique du pays n'est pas celle des politiciens.

olaudissements à droite). La politique du pays n'est pas celle des politiciens. Applaudissemants à droite). Le pays veut qu'on le

lairse tranquille.

L'orateur allirme que l'immense majorité de ses électeurs est nostile à l'expulsion des princes. Quel est le deputé qui pourrait dire que la majorité de ses électeurs la demande? (Applaudissements à droite).

L'orateur termine en disant: Las République a été fondée par une assemblée monarchique, mais ce qui sera plus curieux encore ce sera de voir la monarchie restaurée par une assemblée républicaine. (Applaudissements à droite).

Discours de M. Madier de Montiau M. Madier de Montjau dit qu'il faut en finir. La

question des princes revient sans cesse, il faut la vider complètement. Les princes ne sont pas des citoyens. La doctrine soutenue par M. de Mun est contraire à

compietement. Les princes income pas des contraire à la tradition monarchique.

L'orateur rappelle que des princes français conduisirent l'étranger contre la France. Puis il parle de l'exécution du duc d'Enghien, de l'expulsion des princes de la branche ainée par la branche cadette, et s'étonne que les partisans de la monarchie osent protester aujourd'hui contre l'exil des princes.

Citant ensuite les discours prononcés par M. Berryer dans la discussion sur l'abrogation des lois d'exil, l'orateur dit que M. Berryer condamnait d'avance la rentrée des princes. L'illustre avocat, dans une consultation juridique, déclarait ensuite que le principe de l'hérédité et le principe électif étaient exclusifs.

Une voix à droite: L'argument n'est pas sérieux.

M. de Labourdonnais, interrompant, est rappelé à l'ordre.

l'ordre. L'orateur rappelle que M. Thiers justifiait les lois pulsion, il les nommatt des lois de précaution inées à garantir la souveraineté nationale. Il con-rait comme dangereux pour la République de rer dans son sein un prince qui reste toujours

La séance est suspendue dix minutes pour permet-

Reprise de la séance

Suite du discours de M. Madier de Montjan

M. Madier de Montjau regrette d'être obligé de combattre le projet du gouvernement et le projet Brousse, parce que ces projets laissent la porte ouverte à l'arbitraire. « Ils ne prononcent pas l'expulsion en vertu de ce principe général que les princes doivent être expulsés parce qu'ils sont princes et qu'ils ne peuvent pas l'être autrement sansillégalité, sans arbitraire. « (Applaudissements à gauche.)

L'orateur déclare qu'aucun prince d'Orléans ne mérite la tolérance que l'on veut accorder à quelques-uns. « Il ne faut pas avoir de confiance en la parole royale, la défiance est de droit contre les ennemis de la République. »

rois royate, ia denance est de droit controles ennemis de la Rèquiblique. »
On dit que le duc d'Aumale est âgé de 63 ans, mais l'âge qui éteint les autres passions ne détruit pas l'ambition. (Rires et applaudissements à gauche). L'orateur dit qu'un pareil débat ne doit pas se renouveler, il faut en finir avec des conspirateurs toujours prêts à livrer bataille si l'occasion se présentait; cela vous serait fatal, dit-il.
Se tourant tres la degite et faisant allusion à la

ceia vous serait iatai, dit-il.

Se tournant vers la droite et faisant allusion à la grève de Decazeville, M. Madier de Montjau dit: «Les causes n'en sont pas seulement industrielles; on veut faire dire que rien ne va sous la République; il est temps de nous débarrasser de ce qui nous gêne. » (Exclamations à droite; applaudissements à gau-

che.) M. Madier de Montjau dit qu'il est temps de se dépied, pour nous occuper de questi ns soci nomiques. (Applaudissements à gauche.)

Discours de M. de la Forge

M. de la Forge déclare obéir à sa conscience sant toutes les lois d'exception. Il ne veut pas inaugurer un régime de proscription. (Applaudis

ments sur quelques bancs au centre.)

« L'expulsion des princes ferait croire que la République a peur ; il n'en est rien.»

L'orateur a déclaré dans toutes les réunions publiques qu'il voterait avec la droite, quand la droite aurait raison. « La Chambre aura à choisir entre la politique jacobine (Murmures) et la politique libérale.»

Il croit que la question des princes ne sera pas résolue par l'expulsion. Les princes seraient plus diminués par l'indifférence que par l'exil.

L'orateur termine en adjurant M. Madier de Montjau de rester le soldat du droit et de la liberté comme it le digait sur le tembanu de Viços Huro. Paur luit

il le disait sur le tombeau de Victor Hugo. Pour lui l votera to toujours contre les lois d'exception (Applaunts à droite).

M. Saint-Romme et Mgr Freppel renoncent à la

Discours de M. Pion

M. Piou demande si les pros criptions édictées par es régimes antérieurs doivent se renouveler sans esse, s'il nese trouvera pas un régime qui accorde tous le droit et la justice. C'est uniquement ce que

A M. Madier de Montiau citant Berryer, l'orateu

A M. Madier de Montjau citant Berryer, l'orateur ripond en citant Victor Hugo et Louis Blanc, les adversaires des lois d'exil; il rappelle Jules Favre exprimant le regret d'avoir voté l'exil des princes d'Orlians en 1848; plusieurs de ceux qui vont voter l'exil auront peut-être de parcila regrets. Les gouvernements antérieurs avaient au moins l'excuse de la nécessité. La République n'a aucunc raison pour proserire les princes qui n'ont pas d'influence sur la masse. Le suffrage universel et le pays demandent seulement le calme et la sciencife.

demandent seulement le calme et la sécurité. M. Piou affirme que les princes sont citoyens com me les autres, puisqu'il sont soumis aux lois du pays; ils ne sont ni un embarras ni un péril. « Si la démo-cratie était pour eux, elle frait d'ailleurs les chercher jusque dans l'exil. (Applaudissements à droite. Cris: la clôture.)

Renvoi de la discussion

Renvol de la discussion

M. Jolibois déclare qu'il est impossible de clore une discussion de cette nature et de cette gravité sans entendro le gouvernement.

M. de Freçoinet déclare que le gouvernement est tout prôt à fournir des explications, mais à l'heure qu'il est... (interruptions prolongées.)

M. Floquet fait remarquer que le gouvernement pourrait être entendu sur l'article premier. La clòture doit ôtre d'abord misse aux voix.

La clôture n'est pas prononcée. (Gris à demain).

M. Maret demande le renvoi de la discussion. Le renvoi a demain est prononcé.

La séance est leyée à 6 h. 55.

LA LOI DE PROSCRIPTION

A LA CHAMBRE

Paris, jeudi 10 juin. (Par fil special) Jamais au grand jamais presille affluence ne s'est vue à la Chambre. Près de la grille et de chaque coté du pont de la Concorde stationne une foule qu'au minimum on peut évaluer à 500 personnes. Bien plus grand a été le nombre de celles parties de la concernation de la concernat venues pour assister à la séance et qui sont repar-ties très désappointées. Aussi les tribunes étaientelles plus que bondées. Nous remarquons le elles plus que bondees. Aous Pennarquons le comte de Manster, ambassadeur d'Allemagne, les minis-tres des Pays-Bas, de Belgique, des attachés d'am-bassade de toutes les puissances. Parmi les séna-teurs présents : MM. Chesnelong, de Vallée, de l'Angle Beaumanoir, Paris, Fièvet, amiral Jaurès,

Bardoux, Leon Renault. M. Ferry est pres Un fait qui a été très commente est que dans la tribune réservée aux officiers il ne s'en trouvait pas un seul. Les députés entrent lentement; les conversations sont très animées. M. Clèmen-

ceau, très nerveux, a un long conciliabule avec plusieurs de ses collègues de l'extrème-gauche. Des ministres, c'est M. de Freycinet qui arrive le premier. Suivent comme des écoliers dociles MM. Goblet, Sarrica, Demèle, général Boulanger. La droité est au complet; c'est à paine si ou y trouve trois sièges vides. A gauche, les bancs sont également bieu garnis. Dans les couloirs, l'anima-tion est la même. On confirme ce que nous disions hier que la discussion ne se terminera que de-

Quant au résultat les prévisions sont toujours Quant au resoltat les previsions sont foujours celles que nous avons données: Adoption du projet Brousse avec 15 à 20 voix de majorité. Outre la protestation de la droite, on en aunonce une du centre ganche que lira M. Mézières ou M. de Roys, et une autre des membres de la minorité de la commission: MM. Maret, de la Forge, etc., au nom de leurs électeurs et des collègues qui dans les bureaux leur ont donné le mandat de combat-

tre l'expulsion. C'est à 2 heures 20 que M. de Mun a pris la parole, son discours, inutile de le dire, a produit une immense impression; la péroraison et ce pas-sage où il a dit que c'étaient les princes qui avaient fait la France, comme celui où il a rap-pelé que MM. les jacobins faisaient table rase de

quarante générations, ont été accueillis à droite quarante générations, ont été accueillis à droite par des applaudissements frénétiques. C'est presque porté en triomphe par ses collè-gues qu'il a regagné sa place. Le discours du vail-lant et brillant orateur de la droite terminé, les conversations ont recommence, et ce n'était pas M. de Susini qui pouvait les faire cesser. Beaucoup de députés ont quitte la salle. Tous étaient nanimes pour reconnaître que le discours de Mun était un de ceux qui appartiennent à l'histoire. De M. de Susini rien à dire, sinon que per-

some ne l'a ésoaté.

Après l'intervention de M. Duqué de la Faucon-nerie, intervention pendant laquelle M. de Dou-ville-Maillefeu a jugé bon d'interrompre c'est le fougueux et sibilant Madier-Monijan qui a pris la parele. M. Madier-Monijan a réedité ses vio-lentes rengaines au milieu des protestations des députés conservateurs. M. Floquet très partial est presque entré dans la discussion sous prétexte

de maintenir le silence. C'est, du reste, ce que lui out fait remarquer les députés de la droite. Du reste, ont fait remarquer plusieurs membres, le comte Duchâtel, notamment, c'est une chose qui était à prévoir. Il a été plas attaqué par M. Madier de Montjau dont les théories expulsion-nistes ont été écoutées avec la plus grande atten-tion par l'ambassadeur d'Allemagne. Après la suspension de la seconde partie du dis-cours de M. Madier de Montjau, partie dans la-

quelle il a usé et abusé des prières pour empécher ses collègues de combattre l'expulsion, M. de la Forge, très peu ému par ses prières, est monté à

la tribune. La gauche ne l'a pas laissé dire deux phrases sans l'interrempre, et M. Floquet, laissant pour un moment la partialité de côté, a du énergiquement intervent pour obtanie le sileuce. Après avoir lu à la tribune le discours de son collègue Madier de Montjau sur la tombe de Victor Hugo, ce qui n'a monital sur nome de veter rago, ce qu'ni pas peu décontenancé ce dernier, les deux ora-teurs se sont serré les mains au milieu des rires de l'assemblée. M. Piou, comme M. de la Forge, a été cons-

tamment interrompu par la gauche. M. Floquet, de plus en plus étonnant, est allé jusqu'à donner la droite comme exemple en disant qu'elle avait écouté M. Madier de Montjau sans l'interrompre. De main c'est M. Maret qui ouvrira le feu. M. de Freycinet lui répondra puis viendront MM. Pel-

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'ORAGE DE JEUDI

Une maison incendiée a Leers Un douanier tué à Hem

Bien que notre circonscription sut éprouvée depuis une vingtaine de jours par de violents orages, elle n'avait pas eu à souffrir de leurs effets o autres parties du département du Nord et le Pas-de-Calais. L'orage de jeudi a causé malheureuse ment deux grands malheurs, dont l'un bien plus

grave, car il y a eut mort d'homme. A Roubaix même, on ne nous signals pas d'ac-cident occasionné par la foudre; mais aux alen-tours, notamment à Leers, à Lys-lez-Lannoy et à Hem, les désordres météorologiques se sont manifestés d'une façon terrible.

En certains endroits, les récoltes ont beaucour souffert. Les avoines sont particulièrement en-dommagées; elles semblent avoir été foulées aux pieds par des régiments de cavalerie. C'est du moins l'aspect qu'offrent les champs à Leers et à

Lys-lez-Lannoy.

A l'extrémité du territoire de Leers-France, se trove un hameau dit le Vert-Bois. Il y avaith deux maisons isolées au milieu des champs et dont l'une était occupée par un tisserand, M. Charles-Louis-Payart.

A 2 h 45 environ, une vive lucur éclaira tout l'horizon; elle fut suivie d'un crépitement é pou-vantable. La foudre venait de tomber sur la mai-son de M. Bayart. Un témoin de ce phénomène, Mile Damoulin, nous dit qu'elle a distinctement vu le fluide sous la forme d'une boute lumineus « aussi grosse qu'un volumineux fromage de Hol-lande. » Il traversa l'habitation de part en part et se perdit dans la cave.

se perdit dans la cave.

A ce moment M. Bayart se trouvait dans son grenier pour ramasser du liage sur lequel il pleuvait par les interstices de la toiture. Il fut presque étourdi par la commotion. Ayant repris ses sens, il descendit en criant: « La foudre est tom-bée sur la maison » et courut chez son unique

voisin, M. Dumoulin, pour chercher de l'eau bé nite, selon la coutame fort respectable du pays.

La fille Dumoulin était seule chez elle; elle reçut

M. Bayart par ces mots:

- Mais, regardez donc, votre demenre est en

farimes.

La foudre, en effet, avait communiqué le feu à la toiture de cette maison recouverte de chaume. En quelques instants, l'incendie prenait des proportions effrayantes. Dans cet endroit éloigné de toute agglomération, dépourru de communications, il ne fallait pas songer à combattre le

Non loiu de là est située une briqueterie exploitée par M. Copry, d'Estumbourg. A la vue des flammes, les ouvriers accourarent et s'efforcérent avec le plus louable dévouement de sauver le mobilier. L'un d'eux, Victor Prosper, merite surtout d'être cité pour le courage qu'il a déployé en cette occasion.

Les efforts de ces braves gens ne restèrent pas infructueux. On put mettre à l'abri une partie du mobilier du rez de chaussée et en particulier le

meiler à la maia sur lequel il y avail une pièce d'une certaine valeur. En une demi-heure, la maison était littérale-ment réduite en cendres. Elle parait complètement

rase.

rasée.

Rien n'est couvert par des assurances. Les pertes sont évaluées à 1,500 francs pour l'immeuble, qui appartenait à M. Duriez, cultivateur à Leers, et à 400 francs pour M. Bayart. Ce dernier travaille depuis quinze ans, pour le compte de la maison Julien Lagache, de Roubaix. Sa famille et lui ont trouvé sitôt un asile chez de généreux habitante de la lecritique.

lui out trouve sitot un asile chez de genereux ha-bitunts de la localité.

Depuis le matin, un couvreur etait occupé à réparer la toiture. Il est fort heureux que cet homme ait quitte son poste périlleux dès les pre-miers grondements du tonnerre.

Darant toute la soirée, de nombreux curieux, venus de Leers et de Lys, ont stationné aux abords de la maison incendiée.

Pendant que ce sinistre éclatait au Vert-Bois, le même orage faisait une victime à Hem dans des

circonstances dramatiques. Au moment où l'ondée commençait à tomber, le sous-brigadier de douanes de Lys et le préposé Annand Fournier passaient près du Calvsire, sur le chemin d'interêt commun de Toufilers à Hem. Ce calvaire, très conun dans la contrée, est entouré

de peupliers élevés et forme un site agreste. Fournier eut la malencontreuse inspiration de se reaugier sous i'un de ces arbres. Son supérieur ne voulut point l'imiter; il montra une maison bâtie à 150 mètres du Calvaire en disant qu'il preferant s'y abriter: « Bast! repartit le douanier le temps d'aller la-bas, et vous serez trempe jus qu'aux os. Restez donc ici. »

Le brigadier ne suivit pas ce conseil. Bien lui on prit, car il etait à peine à l'abri que la foudre contant sur le peupher auquel etait adosse Fournier et tuait net ce maiheureux.

On le retrouva etenda sur le dos, les traits violeciment contractes. les vêtements en lambeaux. arrocement brûle au cole gauche, au bas-ventre et le long de la jambe droite. Tout son corps était silionne de fliets jauuâtres, d'apparence suffureuse. Son revolver gisait à une distance de vingt mètres, son keps, a demi dechire, gisait dans une direction opposee.

Des que cette nouvelle se fut repandue, MM. le maire d'Hem, le capitaine des douanes, le docteur Tribout de Leers, et le brigadier de gendarmerie se transportèrent sur les heux. Le corps de l'infortune douanier fut conduit à

son domicile, à Lys-lez-Lannoy. Fournier appartient à une honorable familie de Wattrelos. Il i meurt à l'age de 41 ans et laisse six enfants, dont cinq en bas age. Très-estime dans le pays, il avait la reputation d'un employe rangé économe et la-Cette mort ainsi que l'incendie de Leers ont

cause un vil emoi dans les communes environnautes et dans la partie limitrophe de Roubaix. Dans la soirée, ils faisalent l'objet de toutes les conver-Nous apprenons d'autre part qu'un violent ora-

Nous appresons a autre part qu'un violent ora-ge a éclate mercredi soir sur l'arrondissement de Tournoi. A Froyennes, c'a été une veritable inon-dation ; les lins sont couchés par toute la régio. A Nechni, un arbre a été fondroye. Le clocher d'Aliain a été aussi visite par la Toudre, qui ne ni a d'ailleurs pas cause de grands degats. A Cambrai, voilà trois jours de suite que vers

midi, après une matinée calme et belle, le ciel se couvre subitement et que l'orage celate. Celui de jeudi a été particulièrement terrible. Toutes ies rues étaient changées en rivières. La pluie tombait avec une telle abondance que l'on pouvait rien apercevoir à cinquante mètres

devant soi.

A la pluie est malheureusement venue se join-dre la grêle. Les grêlons hachaient plautes et fleurs dans les jardins. Il est bien à craindre que nos campagnes, dejà si éprouvées, n'aient de nou-veau cruellèment souffert.

Un obit solennel anniversaire pour le repos de l'àme du Prince Impérial sera célébré le lundi de la Pentecôte, 14 juin prochain, à dix heures du matin, en l'église du Sacré-Cœur.

Les sociétés qui naissent. - Un arrêté préfectoral en date du 5 juin autorise la création à Roubaix, Grande-Rue, 270, de la Société des an-ciens militaires du 17e bataillon de chasseurs à pied (classe 1870).

C'est avec le plus grand plaisir que nous voyons se former ces sociétés d'anciens militaires où l'on se former ces societés à sinciens minures ou l'on se retrempe dans les vieux souvenirs de règiment et où l'on retrouve toute la solidarité et les senti-ments patriotiques de nos troupiers.

Le citoyen Basly à Roubaix. - De grandes aftiches vertes, placardees en ville vendredi matin, sortant des presses de l'imprimerie lilloise du comité ouvrier, annoncent, pour dimanche 13 jonn, à quatre heures du soir, à la salle Dominique-Rousseaux, une « grande conference publique et > contradictoire, organisée par le parti socialiste sous la présidence du citoyen Basly, ouvrier (? nineur, deputé de la Seine, avec le concours
 des citoyens A. Boyer, Camélinat, députés ou-vriers, et Paul Lafargne, rédacteur du Socialiste

Ordre du jour : La vérité sur la grève de Decazaville. - La lutte des classes. cazeville.— La lutte des classes.

Cette confèrence est donnée au profit des mineurs de Decazeville. L'entrée est fixée à 50 centimes « pour les citoyens » et 25 cent., « pour les

C'est payer un peu cher le plaisir d'euteudre un tas de balivernes.

Nous avons annoncé dernièrement qu'une dizaine de jeunes gens faisant partie de la société de marche l'Avant-Garde et ayant son siège aux Tuileries, rue de l'Alma, avait fait le trajet de Ronbaix & Valenciennes en douze heures, Nous apprenons que ces intrépides marcheurs se dispo-sent à profiter des jours de fête de la Pentecôte pour faire le voyage de Douai, aller et retour. Nous leur soult itons bon voy age.

Un commencement d'incendie, promptement Un commencement d'incendie, promptement étouffé par les habitants de la maison, s'est déclaré jeudi matin, à 11 heures, chez M. Victor Delcourt, servarier, 3, rue du Luxembourg. Le feu a été communiqué par un poèle à la literie d'une chambre du premier étage. Les dégats sont évalués à nes. Il y a assurance à la compagnie

L'identité du noyé retiré dimanche soir du canal, à Wasquehal, est enfin connu. Cet homme se nomme Edouard Bonnel. Il avait eté employé comme infirmler à Phospice général de Tourcoise depuis le 12 mars 1885 jusqu'au 10 décembre de la même année. On a perdu sa trace depuis cette èpc-que. L'un de ses frères demeure au Blanc-Seau. Les recherches continuent.

Le drame de Wattrelos. — Le parquet de Lille pouraut l'instruction de ceite affaire qui n'est absolument qu'un drame intime, comme on a pu le juger. L'exactitude du récit de Delan-noy, le mari trompé et se faisant justice lui-même, parait se confirmer de plus en plus. Lepoutre reçoit les soins de M.ledocteur Catteau qui lui a prescrit le repos le plus absolu; en somme,

qui lui a prescrit le repos son état est satisfaisant. le repos le plus absolu; en somme,

Les anciens militaires du 106e de ligne apparte nant à la classe 1880, sont priés de se réunir le lundi de la Pentecôte, à S heures du matin, à l'estaminet Joseph Duthoit, rue de l'Epeule, 58, pour se rendre ensuite à l'église Saint-Martin, à 9 h. 1_[2], où un obit

L'Union Fédérale colombophile a décidé dans sa séance du 10 juin d'annuler son concours du 13 juin sur Angerville, pour cause du mauvais temps,

depuis longtemps de maux d'estomac et de mi-graines, elle ne pouvait rien digérer, elle ne savait plus que faire pour se guérir. Après qu'elle eut pris deux boîtes de vos Pitules suisses à 1 fr. 50, ses maux de tête et d'estomac disparurent com-plètement, et sa digestion redevint parfaite. Bref, elle se porte à mervoille, grace à vos excellentes Pilules suisses. L'autorise M. Hertzoz, pharma-cien, 28, rue de Granmont, à Paris, à publier ma lettre, Girodolle. « Légalisation de la signature par la Mairie de Monestier-Port-Dieu. 12851

TOURCOING

Chronique religieuse. — L'emouvante céré-monie de la première communion réunissait nier, dans la chapelle du monastère de N.-D. des Anges, une foule nombreuse. Quarante jeunes Anges, une foune homoresse. Quarante jeunes filles s'approclaient pour la première fois de la Sainte-Table. Ce nombre n'avait jamais été atteint jusqu'ici : il témoigne de la prospérité de cet excellent pensionnat. Aux vêpres, le sermon a été donné par M. le chanoine Leblanc, supérieur de l'institut libre du Sacré-Cœur.

L'instruction de la triste affaire de la courée Bourgois se poursuit et a amené l'arrestation d'une fille, Philomène Caby, qui est soupconnée d'avoir dérobé ou recelé des effets appartenant à la veuve Bernard. Cette fille avait des relations intimes avec l'un des inculpés, celui qui est le plus com-promis. Un autre individu, qui paraît avoir aussi trenpé dans l'affaire, a été interrogé par M. le Commissaire de police; nous ignorons le résuliat de l'interrogatoire

Une trouvaille. - Le hasard fait parfois de-Une trouvaille. — Le hasard fait pariois de-couvrir des objets bien précieux. Un de sos conci-toyens, M. X..., voyageur, en tournée dans un village du Pas-de-Calais, vit, il y a quelque temps, des enfants jouer avecun vieux violon dont ils fai-sa'ent résonner l'unique corde qui restait. La forme italienne de l'instrument, la netteté du son, le flui de la table, la perfection des couries, le tou du vernis, constituuent un ensemble de qualités

du vernis, constituaient un ensemble de qualités qui engagea notre concitoyen, quelque peu con-naisseur, à se rendre acquéreur du violoa. Il l'acheta pour une somme assez mnime et le fit réparer par un babitant du pays. Quelle ne fat pas sa surprise quand après l'avoir débarrassé d'une conche de poussière il découvrit densify so de l'instrument, cette inscription manuscrite et encore parfaitement déchiffrable: « Antonius Stradivarius Cremonensis faciletat an-no 1711-J H S. Si comme on est porté à le croire le violon porte la signature authentique du célè-bre luthier, notre concitoyen a fait la une heu-

Marc-en-Barceul. - Le conseil municipal, dans sa dernière séance, a rétabli pour les deux vicaires le traitement qui avait eté supprimé par le gouvernement.

LILLE Nomination.— M. Bergès, rédacteur en chef du Progrés du Nord, est nommé secrétaire géne-ral de la direction de l'intérieur de la Guadeloupe.

M. Bargès est un écrivain de talent qui a rendu des services à la cause républicaine. Beaucoup de nominations sont moins justifiées

La compagnie de Fives-Lille. -- Le gouvernement presentera un projet portant approba-tion de la convention conclue entre le ministre des travaux publics et la compagnie de Fives-Lille pour l'exploitation provisoire de la ligne de Saint-Georges à la Mure (Isère).

La pêche à la ligne. — Nous recevons com-munication de la note suivante :

« Le préset du Nord, officier de la Légion d'ho neur, donne avis que, sur autorisation spéciale de M. le ministre des travaux publics, et en raison de ce que les fêtes de la Pentecôte coïncident cette année vers la fin de la période d'interdiction de la pêche fluviale, il ne sera pas verbalisé contre les pêcheurs à la ligne flottante tenue à la main, à

partir du 13 juin, au matin. dehors de cette tolérance et la vente ainsi que le colportage du poisson demeurent interdits jus-qu'au 15 juin inclusivement.

Il faut avouer que cette note est conçue dans des ermes au moins bizarres.

La pèche est autorisée, mais le colportage du poisson est interdit, de telle sorte que les mal-heureux pècheurs seront obligés de manger leurs poissons sur place et ne pourront les introduire en

C'est ce qu'on appelle la pêche pour l'amour de l'art. Taquinez, mais n'emportez pas

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 10 juin 1886 Présidence de M. HEDDE,

Acquittement d'un courtier militaire

Nonsconnaissions juaqu's ce jour, des courtiers interprites conducteurs de navires, des courtiers de marchandises, mais ce qu'on n'avait jamais vu, c'était le courtier militaire.

Le courtier militaire est un mousieur qui garantit moyennant finances telle résidence militaire rapprochée du logis paternel du jeune conscrit qui part sous les drapeaux. Le courtier militaire proment pour telle année. Le courtier militaire promet une remission certaine s'émée du colonel pour telle nonce une remission certaine s'émée du colonel pour met une permission certaine signée du colonel pour met une permission certaine signee un colonel pour un baptéme, une première communion, une noce, voire même un enferrement. S'ils étaient fréquents, ces courtiers-là, la discipline disparaitrait de notre armée comme une étoile filante. Un nommé Lavie de Lille comparaissait aujour-d'hui en police correctionnelle sur la prévention d'es-

croquerie, L'accusation prétendait qu'en arguant de pouvoir L'accusation pretendate qu'en agains et per imaginaire il s'était fait remettre des sommes impor-tantes par des papas et des mamans qui voulaient garder leur garçon un moment encore, ou désiraient une permission. Dire les lapins, les pigeons, les pou-lets qu'il recevait, se comprené quand on sait qu'il

opérait particulièrement à Wavrin et à Santes, dans es villages qu'il parcourait, pour son prés

tier de colporteur.

Il arrivait dans les cabarets du village et disait: « Qui a des garçons à faire réformer ict? Je m'en charge?» Il avait parmi ses amis des brigadiers de pollee dont ieu unifermes agitafentles villageois croyant voir les officiers du recrutemet, quand ils pasaient dans les villages.

Le hazard ayant voulu qu'un jour une réforme promise fut suivie d'effet, il avait aequis un renom prodicions.

mise lut suivie d'effet, il avait acquis un renom prodigieux.

Le fait est qu'il connaissait réellement des officiers du recrutement de Lille, mais qu'il ne leur demandait que des aervices gracieux auxquels ils pouvaient accéder; son intervention quelquekois était profitable à mes clients.

Maitre Boyer-Chamard platte l'acquittement de Lavis.La plaidoirie du brillant avocat détruit l'accusation par la base, en attaquant le mot imaginaire. Il demande l'acquittement. Lavie est acquitté.

demande l'acquitiement. L'avie est acquitté.

— On peut être une fort brave temme et ne pas avoir pour les agents qui vous dressent proces-verbal tout le respect dû à l'autorité. La femme Bonte de Roubaix avait le jeudi 27 mai outragé l'agent decourchelle dans l'exercice de ses fonctions, et tombait de ce chef sous l'application de l'article 224 du code pénal punissant d'un emprisonnement de six jours à un mois et d'une amende de seize à deux cents francs.

Un nommé Delbor avait joint sa voix au concert de louanges dont avait été gratifié le sergent. Après une très-habile plaidoirie de Me Petit. le tribunal condamne les prévenus à vingt-cinq francs d'amende.

Tribunal de simple police de Roubaix

Audience du jeudi 10 juin 1886.

Présidence de M. Pannier. — Ministère public : M. le commissaire Henry

Tout change autour de nous, les hommes et les choses. Seules les audiences de la justice de paix possèdent l'immutabilité. Non seulement la nature des délits est invariable, mais les délinquants oux-mêmes reparaissent périodiquement. Ce sont des chevaux de retour, des accapareurs d'amendes, des malades atteints de contravention chronique.

Quiconque a fréquenté pendant six mois le tribunal de simple police connait tous les habitués du lieu et peu appeler ces tributaires de bonne volonté par leurs noms, prénoms, professions, etc. On peut égaiement prédire à coup sûr le genre de délit qu'ils ont commis et deviner avec facilité la sentence qui les frappers. Si vous n'admettez pas qu'il soit agréable de se trouver en pays de connaisance, coavenez que de pareilles audiences, où l'imprévu est un mythe, soit assommantes.

de pareilles audiences, où l'imprevu est un mythe, sont assomanics.

La série des violences continue. C'est à croire qu'avec les nuées orageuses, un souffle belliqueux a passé sur Roubaix. Sur 46 affaires inscrites au rôle, fl y en avait au moins 35 pour coups!

— Voici d'abord un couple, un ménage irrégulier, qui s'est livré publiquement à un pugitat. L'homme, je veux dire le garçon, a 18 ans, la fille en a 16. Ils ont vécu ensemble pendant 4 ans!!! Ils ont un enfant. Aujourd'hui la rupture est complète entre les deux malheureux. Le tribunal condamne le garçon à una amende représentant une journée de travail et aux dépens.

dépens.

— Je passe sur toutes les autres affaires du même

— Je passe sur toutes les autres affaires du même genre qui ne présentent rien de particulier. — Un brave habitant de Croix, âgé de 52 ans, tem-

— Un brave habitant de Croix, agé de 52 ans, tempers ses qualités par le petit péché d'ivrognerie. Un soir qu'il s'était saoûie plus que de contume, sa vieille mère, une bonne femme de 82 ans, lui ferma la porte au nez. Il frappa à la porte jusqu'au matin et brisa un cassis. Poursuivi peur tapage nocturne, il avoue avec les marques du plus sincère repentir. Tout d'un coup il éclate en sanglots, demande pardon à Dieu, aux hommes, à M. le Juge de paix et à sa mère qu'i embrasse à pleine bouche. La pauvre femme s'essuie les yeux avec le coin de son tablier. C'est navrant.

Dans la salle les mouchoirs sortent des poches, l'émotion se propage le tribunal a les yeux humides, les agents sont consternés et je sens une grosse larme qui route jusqu'au bout de mon nez. De l'écrase d'un coup de pouce, honteux de mon attendrissement. Les hum i hum ! remplissent la salle. M. le juge de paix reprend son calme et, après une admonestation de circontance, condamne le repentant à cinq francs ircontance, condamne le repentant à cinq francs d'amende et aux dépens. Le brave hon ahuri et son désespoir redouble. Il a compris cent francs d'amende.

Conseil de guerre séant à Lille

Séance du 9 juin 1886

Présidence de M. Marchon, lieutenant-colonel, chef de la l'élégion de gendarmerie. — Ministère public : M. Ouder, chef d'escadron, commissaire du gouvernement. Pierre-Médéric Meyer, soldat de 2s classe au 1276 égiment d'infanterie : 1º Vols au préjudice de l'Etat, désertion à l'étranger, en temps de paix, avec em-ort d'effets d'habillement. — Trois ans de travaux ublics. — Louis-Charles Thieffry, 2e canonnier-ser-

ant au 15e régiment d'artillerie. Refus d'obéissance un ordre relatif au service, à lui donné par son supérieur. - Un an de prison oérieur. — Un an de prison.

— Anatole-Auguste Gallet, soldat de 2e classe au 30e régiment d'infanterie. Vois au préjudice de militaires. — Un an de prison. — Jules Ferdinand-Joseph Delmer, soldat de 2e classe au Se régiment d'infanterie (défaillant). Outrages par paroles et menaces envers un supérieur, à l'occasion du sevice. — Deux ans de prison. — Joseph-Hippolyte Halé, cavalier de 2e classe au 19e régiment de chasseurs (contumax): l' Vol au préjudice d'un militaire, 2' vol au préjudice d'un habitant. — Cinq ans de réclusion, dégradation militaire, et 10 ans d'interdiction de séjour.

NORD Le canton de Bouchain. L'instruction de la séparation du canton de Bouchain se poursuit très activement. Le ministre de l'intérieur a comis un avis favorable et le garde des socaux, ministre de la justice, doit transmettre très prochainement le dossier au conseil d'Etat.

Cambrai. — Un violent orage s'est déchainé vers une heure sur Cambrai et les environs : la pluie était accompagnée de grélons énormes dont quelques-uns atteignaient la grosseur d'une noisette. La foudre est tombée à quelques kilomètres de Cambrai.

PAS-DE-CALAIS

Bapaume. — Un service solemel anniversaire s'été célèbre hier 9 juin, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Mgr Lequette. NN. SS. les évêques de Luçon et du Mans y assistaient. Une foule nombreuse et recueillie remplissait

BELGIQUE

Les ballottages du 15. — A Mons, MM. Carlier, Hardy, Pichuèque, Lescarts et Plateau viennent de se donner la main et de se recommander eusemble au collège électoral.

Les deux candidats protectionnistes, MM. Corbisier et Harmignies, ont décidé, le soir même de l'élection, qu'ils poursuivraient la lutte jusqu'au bout et ne négligeraient rien pour faire triompher la cause des campagues.

A Verviers, les catholiques sont bien décidés à complèter mardi leur victoire du 8 juin. L'association conservatrice est convoquée pour ce soir, jeudi, à l'effet de prendre les mesures propres à assurer le triomphe de MM. del Marmol et Fettweis. weis.

A Charleroi, les catholiques vont, par un effort suprème et décisif, porter à la Chambre M. Neil, candidat nouveau et très sympathique, qui a sest de très grès, au premier tour, les libéraux sor-

tauts et distance même de quelque voix M. Mondez.

Grèves. — Environ 250 ouvriers, travaillant au chemin de ferenconstruction de Mettet à Yvoir (Athus à Charleroi), se sont mis en grève, réclamant une augmentation de salaire. Les ouvriers carriers de Liège se sont de nouveau mis en

carriers de Liege se sont de nouveau mis en grève.

Des grèves de houileurs ont éclaté à Damprenny et à Gilly, près Charleroi. Les ouvriers refusent de descendre dans les puits, lls réclament le suf-frage universel. Un détachement de cavalerie est parti de Charleroi.

Le Gérant : ALFRED REBOUX.